Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260320-2026_022-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : VENDREDI 20 MARS 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 16 mars 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Patricia BOUGAULT, membre du Conseil municipal la plus âgée.

Etaient présents : Marina LE MOAL, Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT, Olivier DESRIAC, Catherine REHEL, Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL, Tiphaine MEHEUST, Dominique BRIAND, Marc PRIOL, Stéphanie YVERGNIAUX, Adrien BOUDET, Gaëtane PICQUET, Fabien CHOLET, Marie-Noeëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Thierry DEBUIRE et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux

Etaient absents
Pouvoirs

Secrétaire de séance : Gaëtane PICQUET

ASSEMBLEE	N° DE L'ACTE : 2026-022
Objet : Election du Maire	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-7, L.2122-1, L.2122-4 et L 2122-7, L2122-8,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que Madame Patricia BOUGAULT, Présidente, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Considérant que Madame Patricia BOUGAULT, Présidente, lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Considérant la candidature de :
- Madame Marina LE MOAL

Considérant que le Conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant que chaque conseiller municipal est invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260320-2026_022-DE

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Madame Marina LE MOAL a obtenu : 23 voix

Madame Marina LE MOAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait à Caulnes le 21 mars 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

